que son entrée, en disant : « La cour peut-elle me permettre de retourner à Paris, *où j'ai un drame en cinq actes qu'on joue?* » La cour n'accorde pas cette permission à M. Dumas, qui vient pourtant de la renseigner longuement sur le code du duel. Un témoin non moins impatiemment attendu que M. Dumas paraît à la barre. C'est la maîtresse de Dujarier, cette Lola Montès, trop célèbre depuis par ses équipées galantes. Elle n'était pas encore comtesse de Lansfeld et n'avait eu encore aucun démêlé avec la Bavière. Ballerine sifflée à la Porte-Saint-Martin, on cherche dans la mort de cette grande et belle personne à l'œil noir, impérieux, la cravache fameuse dont elle châtia tour à tour gendarmes, amants et créanciers. Au moins sa toilette est-elle simple. Elle se nomme *Dolorès Montès* et déclare vingt et un ans. Dujarier a paru devant elle d'un air dispute avec M. Granier de Cassagnac remontant à trois ans. Il s'agissait d'un pamphlet que M. Granier avait colporté dans les colonies, et où il prenait la qualité de rédacteur de la *Presse*. A son retour, Dujarier l'obligea à donner sa démission. M. Granier, devenu rédacteur en chef du *Globe*, se vengea en écrivant des articles désagréables contre Dujarier. Celui-ci se plaignit, mais on continua. Dujarier envoya reclamer 5,000 fr. que M. Granier devait à la *Presse*, et qu'il ne voulut pas payer. Lola Montès lit un billet à elle écrit par Dujarier un peu avant le duel, et verse des larmes abondantes. Divers témoins, entre autres l'arquebusier Devismes, déposent encore. D'Ecquevillez, s'intitulant vicomte, capitaine au service de l'Espagne, s'entend dire par l'avocat général relevant ses propres paroles : « La contrainte venait de vous; votre déposition incrimine Beauvallon : le voilà provocateur. » Il nie avoir dit que les pistolets furent mal à lui. On amène au banc deshéritées la domestique de M. Granier de Cassagnac, « qu'on semblait vouloir empêcher de venir déposer dans cette affaire, » dit une dépêche télégraphique adressée à M. le président. Beauvallon a prétendu que ce domestique avait été prendre les pistolets chez Devismes, mais le témoignage nie le fait déjà nié par Devismes. Le docteur de Guise, comme tous ceux qui ont approché Dujarier, déclare que celui-ci lui a dit qu'il ne savait pas pourquoi il se battait, que M. d'Ecquevillez s'était présenté chez lui pour le provoquer de la part de M. de Beauvallon. Dujarier aurait voulu connaître les griefs de Beauvallon : « Parce que vous lui déplaisez, » se serait écrié d'Ecquevillez. « Mais je puis désirer à beaucoup de monde, et je ne puis pas rendre raison à tous, » aurait répondu Dujarier, à quoi d'Ecquevillez aurait répliqué que, si cette provocation était simple, elle était pas acceptée, Beauvallon viendrait le provoquer par une insulte directe et par une voie de fait. Sur cette menace, Dujarier avait accepté la provocation; Dujarier a dit à plusieurs personnes qui ne voyaient dans l'affaire aucun motif de combat : « C'est une querelle de boutique. » M. Bertrand, entendu, déclare avoir voulu, comme M. de Boigne, arranger les choses; mais Beauvallon « paru vouloir se battre à tout prix. »

La liste des témoins épuisée, le 29 mars, la parole est donnée à M. Hébert, procureur, avocat de la partie civile. Il se demande, à propos des malheurs qu'a causés le duel, si le jury verra toujours impassiblement ces catastrophes sanglantes. Pour-être que cette mort prématurée, peut-être que les malédictions qui ont éclaté contre le duel sur cette tombe ouverte auvertes finiront par avertir les pouvoirs qui font les lois et les pouvoirs qui les appliquent. Il fait le portrait de Dujarier, à qui l'on a voulu trouver de nombreux défauts. Il examine la prétendue offense, développée « dans un langage travaillé, précieux, qui fait mal aux nerfs, » par M. Roger de Beauvoir. Il rappelle que l'homme de lettres était obligé de Dujarier, et dit que ce duel, pour cause de nouvelle refusée, eût été le duel d'Aiceste et d'Oronte. Quant à l'autre adversaire, M. de Beauvallon, il était, lui aussi, regardé parmi les clients du théâtre. Il gagnait à 500 fr. par mois, il leur donnait des bals, il jouait un jeu effréné et, dans une seule soirée, il gagnait 13,000 fr. L'avocat s'étend sur l'aventure de la montre soustraite et mise en gage par Beauvallon. Mme de Bovis, à qui appartenait cet objet, avait trente-deux ans et lui vingt. « Etaient-ce bien là des libertés entre gens comme on les entendait. D'ailleurs, il ne rappelle ce fait que parce qu'il accuse le duel de déloyauté, et qu'il ne faut pas plus forfaire à l'honneur pour accuser un voleur que pour se battre en duel que pour accomplir le larcin d'une montre. M. de Beauvallon a des traditions tragiques dans sa famille : son beau-frère a blessé dans un duel un honorable député et son père a eu *quatre duels malheureux*. C'est M. Granier de Cassagnac qui l'a dit lui-même. Il ne vivait pas cependant de façon à faire tomber le bruit des malheurs qui pesaient sur son nom. Il vivait en *raffiné*, hantant le divan Le Peletier et la salle d'armes de Grisier, servant de témoin à M. Roger de Beauvoir dans sa querelle avec M. Taxile Delord, et à M. Granier de Cassagnac dans son duel avec M. Lacrosse; du reste, parfaitement préparé à jouer un rôle sinistre dans quelque rencontre, de première force à l'épée, ainsi que l'attestent Grisier et M. de Coëtlogon; plus fort encore au pistolet qu'à l'épée. Voilà ce qu'est M. de Beauvallon à vingt-trois ans. N'est-ce pas là une jeunesse bien employée! Aussi n'en a-t-il plus, de jeunesse. Il le dit lui-même dans son livre : « Il a été mêlé stôt aux hommes et aux choses, il a épuisé tout ce qui mûrit l'âme humaine! » Enfin il lui faut des scènes de haut goût. L'avocat, après avoir placé les adversaires en présence, raconte les querelles de boutique qui vont les mettre aux prises. Il parle des attaques contre la *Presse* dirigées par M. Granier de Cassagnac, « *le Murat de la diffamation*, disait-on, et, si l'on voulait dire par là qu'il était toujours en avant, même quand il n'était suivi de personne, on disait juste. » Il voit dans les poursuites judiciaires de Dujarier la véritable cause de la provocation de Beauvallon; car les autres sont par trop inadmissibles. Le propos de Mlle Albert, Dujarier l'avait nié, et d'ailleurs est-ce une offense que d'éviter les gens? « Sur ma parole, M. de Beauvallon tuera bien du monde, s'il tue tous ceux qui déclineront l'honneur de sa compagnie! » Est-ce le propos tenu à Mlle Liévenne qui est la véritable cause du duel? « Je sais bien que le dîner du 7 mars n'était pas une orgie... non... Mlle Liévenne y était, Mlle Alice Ozy y était, Mlle Atala Beauchêne y était; en conséquence, c'était une réunion *comme il faut* (on rit); mais il faut convenir que ces dames s'y étaient mal prises pour être... tout à fait respectées. Le plus âgé de cette joyeuse compagnie n'a pas plus de vingt-six ans. M. Roger de Beauvoir seul a la majesté des trente-cinq ans. C'est dans cette grave assemblée que Dujarier a dit ce que tous les poètes ont dit, c'est que tous les monstres ont dit, ce qu'avait dit avant eux la vieille allégorie de Jupiter et de Danaé. Encore n'a-t-il pas fait grand bruit avec son toast, car personne ne l'a entendu. Il a fallu trois fois de pressantes positions honteuses ou frivoles, quels ignobles intérêts peut recéler un duel, quelle sinistre ressemblance il peut prendre avec l'assassinat, ils auront fourni surtout des rapports intéressants sur l'histoire intime de la bohême parisienne. Beauvallon et d'Ecquevillez testeront des types du journaliste de bas étage et du gentilhomme de faux aloi. »

DUJON (François), latin en **Junius**, théologien protestant, mort en 1602. Il avait, jeune encore, adopté les objections d'Epicure contre la Providence. Il s'engagea à lire l'Evangile sur les exhortations de son père. Cette lecture produisit sur son esprit une impression qu'il a fixée lui-même dans ces lignes : « *Horrebat corpus, stupebat animus : et totum illum diem sic afficiebar, ut qui essem, ipse mihi incertus viderer esse.* » Ayant dès lors résolu d'embrasser la carrière ecclésiastique, il partit pour Genève en 1563. En 1565, il était nommé pasteur à Anvers. Les Pays-Bas s'agitaient, car le bruit s'était répandu que le roi d'Espagne voulait y établir l'inquisition. Dujon calma les esprits. En réponse à la menace royale, les protestants prirent la résolution de s'assembler ouvertement pour la célébration de leur culte. La Flandre, la Zélande, la Hollande, le Brabant et la Frise suivirent cet exemple. En peu de temps, l'enthousiasme augmentant, les églises catholiques furent envahies, les images déchirées. Les magistrats n'osèrent pas sévir; Dujon, qui s'y était fortement opposé, n'en fut pas moins accusé d'être l'instigateur de ces troubles. Appelé à Heidelberg, il fut chargé par l'électeur palatin Frédéric XIII de diriger l'église de Schonau. Il n'avait pas encore pris le temps de s'y installer que l'Electeur l'envoya à l'armée du prince d'Orange, où il remplit les fonctions d'aumônier. Revenu à Schonau, il y demeura paisiblement jusqu'en 1573. Professeur à l'Académie fondée en 1558 à Neustadt par Jean-Casimir, puis ministre à Otterburg et partout estimé, Dujon fut invité en 1592, par le duc de Bouillon, à se rendre à Paris. Henri IV, à qui il fut présenté, le reçut favorablement et lui donna une mission diplomatique en Allemagne. Comme il revenait dans les Pays-Bas et se trouvait à Leyde, il fut supplié d'une manière si pressante de rester comme professeur de théologie qu'il accepta. Il professa avec éclat et succès jusqu'à sa mort. Du Pin a dit de lui : « Pour rendre justice à *Junius*, il faut avouer qu'il avait une érudition très-étendue, qu'il était habile critique, et que ses réflexions sont assez justes; néanmoins il ne peut passer que pour un bon grammairien et un médiocre théologien. Ses ouvrages sont nombreux; nous citerons : *Bibliorum parœ V quinque libri Mosis latini recens ex hebræo facti* (Francfort, 1575, in-fol.); *Pars II, id est libri historici* (Francfort, 1576, in-fol.); *Pars III, id est libri poetici* (Francfort, 1579, in-fol.); *Pars IV, id est libri prophetici* (Francfort, 1579, in-fol.); *Acta apostolorum et Epistolæ duæ S. Pauli* (Francfort, 1578, in-8°); *Ecclesiastes, sive de vanitate, et pœnitentia Ecclesiæ Dei, lib. III* (Francfort, 1581, in-8°); *Sacrorum parallelorum lib. III, etc.* (Heidelberg, 1588, in-4°); *Méthode des lieux communs de la sainte Ecriture, disposés selon l'ordre des chapitres que Calvin a suivi dans son Institution* (Leyde, 1599, in-fol.); *Opera theologica* (Genève, 1607, 2 vol. in-fol.).

DUKE (Richard), théologien et poète anglais, né vers 1655, mort en 1711. Après avoir été quelque temps précepteur du duc de Richmond, il embrassa la carrière ecclésiastique et devint chapelain de la reine Anne. Duke entra en relation avec les hommes de lettres de son temps. On a de lui, outre un recueil de *Sermons* (1714, in-8°), un poème politique inachevé, intitulé *Review*, dans lequel on trouve toute la licence qui régnait alors dans la littérature anglaise, et un volume de pièces fugitives.

DUKELA, province maritime de l'empire du Maroc, sur l'Atlantique; 120 kilom. de long sur 95 de large; 980,000 hab.; ch.-l. Saffi. Le sol, très-fertile, produit des grains, des fruits et surtout des melons d'une grosseur prodigieuse. Cire et miel en grande quantité; éducation considérable de chèvres dont les peaux sont l'objet d'une grande exportation.

DUKER (Charles-Gustave, comte de), général suédois, mort en 1732. Il prit une part brillante aux guerres de Charles XII et de Pierre le Grand, accompagna le roi de Suède dans le Saxe après la bataille de Pultawa (1709), assista aux batailles de Lezno et de Pultawa (1709), chassa les Danois de la Scanie (1710), fut nommé lieutenant général, remplit avec succès de l'affaire de Tongen (1712) et défendit avec un grand courage la ville de Stralsund. Sa belle conduite lui valut le grade de feld-maréchal général et, après la mort du roi, le titre de comte et un siége au sénat. Duker fut un des négociateurs du traité de paix signé avec la Prusse à Stockholm en 1720.

DUKER (Charles-André), célèbre philologue allemand, qui a vécu surtout en Hollande, né à Unna (Westphalie) en 1670, mort en 1752. Il fit ses études à l'université de Franeker, sous Wesselinius, et se distingua bientôt par une aptitude toute spéciale pour les litteratures anciennes et l'histoire. Rappelé en Allemagne vers 1700, il n'y passa que peu de temps, comme professeur au gymnase d'Herborn. La Hollande, qui était alors le centre du mouvement scientifique, l'attirait irrésistiblement; il accepta donc une position au collége supérieur de La Haye. Une simple lettre sur le fleuve Oaxes, publiée par Hesselius dans son édition de Vibius Sequester (Rotterdam, 1711), attira sur Duker l'attention du monde savant. En 1716, il partagea avec Drakenborch les chaires que Burmann avait réunies autrefois à Utrecht. Le 28 mai, il inaugura ses leçons par un discours latin : *Sur les difficultés de l'interprétation grammaticale des auteurs.* Ses œuvres ne sont pas comparables pour la quantité à celles de la plupart de ses contemporains hollandais, mais pour la qualité elles valent ce qu'on a de mieux jusqu'au XIXe siècle. On vante surtout ses *Opuscula varia de latinitate veterum jurisconsultorum*, dont la meilleure édition est celle de Leyde (1761). Perizonius, qui affectionnait tout particulièrement son élève, lui avait légué en mourant les notes qu'il avait préparées pour une édition de Pomponius Mela; mais Duker, surchargé d'autres travaux, ne put, selon le désir du maître, achever complétement le travail et publier l'auteur en question; il dut se contenter de donner tout ce qu'il put rédiger au recueil savant le plus accrédité de l'époque (*Miscellaneæ Observationes*, t. VII et VIII). En revanche, on lui doit une excellente édition de *Florus, cum notis integris Salmasii, Freinshemii, etc.* (Leyde, 1722). Aucun autre érudit n'a eu à sa disposition un nombre aussi considérable de manuscrits de Freinsheim et n'en a tiré un plus grand parti pour la critique. Mais son œuvre capitale est son Thucydide, *De bello Peloponnesiaco libri VIII cum notis Stephani, Hudsoni, Jac. Wasse, etc.* (Amsterdam, 1744). On s'est moqué un peu du luxe déployé dans l'indication des variantes; mais si la conscience qu'il a mise à les donner peut, dans certains cas, sembler poussée à l'excès, elle a profité néanmoins dans une large mesure à ses successeurs. Duker était un travailleur acharné; il ne vivait que pour la science et, tandis que la plupart de ses collègues, suivant l'école de Burmann, mettaient soigneusement leur nom sur d'innombrables volumes et cherchaient par-dessus tout à faire parler d'eux, il préférait le silence du cabinet et suivait les méthodes plus sûres des Perizonius et des Wesseling. Modeste, sans prétention, il fuyait les coteries, les intrigues, les réunions du grand monde et fournissait à beaucoup de savants les matériaux que lui-même avait amassés à grand'peine. Ses notes seules, consultées encore de nos jours par les érudits les plus profonds, donnent de la valeur au Tite-Live de Drakenborch. Egalement versé dans le grec et dans le latin, dans la grammaire et les antiquités, il ne négligeait aucun élément des études classiques. C'est lui qui a réuni et publié les inscriptions grecques publiées dans la préface de Spanheim. Hauteur a profité de ses conseils et de ses notes sans le nommer. Les devoirs de sa charge lui imposaient l'obligation de recevoir les étrangers de distinction de passage dans l'université, et souvent il était importuné et dérangé dans ses travaux par des visites de pure cérémonie. Fatigué sans doute de ce genre d'existence, il résolut de s'affirmer à dans une petite ville pour se livrer en paix et tout entier à l'étude (1734). Mais bientôt cette attention du monde savant. En 1716, il partagea avec Drakenborch les chaires que Burmann avait réunies autrefois à Utrecht. Le 28 mai, il inaugura ses leçons par un discours latin : *Sur les difficultés de l'interprétation grammaticale des auteurs.* Ses œuvres ne sont pas comparables pour la quantité à celles de la plupart de ses contemporains hollandais, mais pour la qualité elles valent ce qu'on a de mieux jusqu'au XIXe siècle. On vante surtout ses *Opuscula varia de latinitate veterum jurisconsultorum*, dont la meilleure édition est celle de Leyde (1761). Perizonius, qui affectionnait tout particulièrement son élève, lui avait légué en mourant les notes qu'il avait préparées pour une édition de Pomponius Mela; mais Duker, surchargé d'autres travaux, ne put, selon le désir du maître, achever complétement le travail et publier l'auteur en question; il dut se contenter de donner tout ce qu'il put rédi-

mont. On a de lui : *Théorie nouvelle sur le mécanisme de l'artillerie* (Paris, 1741, in-4°); *Nouveau système d'artillerie sur mer et sur terre* (1763), ouvrage posthume.

DULAC (Jean-Baptiste Sonyer), jurisconsulte français, né à Saint-Dizier (Velay) en 1728, mort en 1792. Il fut nommé conseiller du roi en 1788. Il a publié : *l'Histoire des grands hommes du Forez* (1781, in-12); *Dictionnaire des questions de droit en rapport avec la jurisprudence des pays de droit écrit* (2 vol. in-4°).

DULAG, ville de l'Océanie, faisant partie des possessions espagnoles des Philippines, sur la côte E. de l'île de Leyte, par 10° 50' de latitude N. et 127° 39' de longitude E.; 5,720 hab. Bois d'ébénisterie et de construction; cire et miel; récolte et commerce de riz, maïs, coton, café, cacao, tabacs et fruits.

DULAGUE (Vincent-François-Jean-Noël), hydrographe français, né à Dieppe en 1729, mort à Rouen en 1805. Il fut membre de l'Académie de cette dernière ville, où il professa l'hydrographie. On a de lui : *Leçons de navigation* (Rouen, 1768) et *Principes de navigation* (Paris, 1771, in-8°).

DULARD (Paul-Alexandre), poëte français, né à Marseille en 1696, mort en 1760. Il a publié des pièces de vers couronnées aux jeux Floraux, les *Grandeur de Dieu dans les merveilles de la nature* (Paris, 1749), poëme où l'on trouve du savoir à défaut d'imagination, et *Œuvres diverses* (1758, 2 vol. in-12).

DU LAU (Jean-Marie), archevêque d'Arles (1775), constituant, né au château de la Côte, près de Périgueux, en 1738, massacré à Paris le 2 septembre 1792. Il repoussa à l'Assemblée constituante toutes les mesures libérales; publia, après la session, des pamphlets contre la constitution civile du clergé; fut renfermé, après le 10 août, dans la prison des Carmes, et y périt sous le coup des égorgeurs. Ses *Œuvres complètes*, composées de mandements et de lettres pastorales, ont été publiées à Arles (1817, 2 vol.).

DULAURE (Jacques-Antoine), conventionnel, archéologue et historien, né à Clermont-Ferrand le 3 décembre 1755, mort en 1835. Il fit ses études au collége de sa ville natale, vint à Paris en 1779, étudia l'architecture à l'école du célèbre Boullée, puis devint ingénieur géographe. Un goût très-vif pour les recherches archéologiques lui fit entreprendre de vastes travaux sur l'histoire de la France en général et de sa province en particulier. Il publia d'abord quelques brochures piquantes sur les édifices de Paris : *Lettres critiques sur la nouvelle salle des Français* (Odéon, 1789); *Lettre d'un citoyen qui se construit au Palais-Royal* (1787); *Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris* (1787), brochure curieuse et hardie qui fut poursuivie et qu'on attribua à Mirabeau, etc.

Il publia encore avant l'époque de la Révolution : *Pogonologie ou Histoire philosophique de la barbe* (1786), ouvrage plein de recherches curieuses; *Singularités historiques, contenant ce que Paris et ses environs offrent de plus piquant* (1788), nombreuses éditions, refondues plus tard dans les grands travaux de l'auteur; *Description des principaux lieux de la France* (1788-89, 6 vol. in-12), ouvrage resté inachevé. Il faudrait citer encore d'autres écrits sur la révolution, dont il fut l'abondance et la variété montrent l'étonnante fécondité des hommes du XVIIIe siècle, leur facilité d'étude et de travail. Certes, on ne peut comparer Dulaure à Fréret, par exemple; cependant, en le jugeant par l'ensemble, par la totalité de ses travaux, il est impossible de n'être point frappé de l'étendue, de la variété de ses connaissances et de la fertilité de son esprit. Il a été de mode, on ne l'ignore point, de dédaigner l'érudition et la critique de la grande école du XVIIIe siècle. Cependant tous les jours on découvre mieux que la critique de notre temps n'est pas aussi supérieure à l'autre qu'on l'avait souvent imaginé. En ce qui touche Dulaure, il a été beaucoup trop dédaigné par certains savants assez prétentieux de notre temps, et il serait, en définitive, difficile de trouver aujourd'hui un homme plus lu, plus et plus laborieux. Seulement, ce qui lui manquait incontestablement, c'est le style, la méthode, et souvent aussi la critique. On lui a reproché ses opinions antireligieuses et antimonarchiques; mais nous n'avons pas besoin d'affirmer à nos lecteurs que ce ne sont point ces imperfections-là qui nous choquent en lui.

Dès le début de la Révolution, il en embrassa les principes avec ardeur et publia de nombreux ouvrages pour les défendre et les propager : *Adresse au peuple breton* (1789); les *Evangélistes du jour*, journal dirigé contre les *Actes des Apôtres* (1790, 16 numéros); *Commentaire sur la procédure criminelle du Châtelet, et rapprochement des dépositions dans l'affaire des 5 et 6 octobre; Réfutation des opinions de M. Necker* (1790); *Histoire critique de la noblesse, où l'on expose ses préjugés, ses crimes, ses brigandages, etc.* (in-8°, 1790); *Liste des noms des ci-devant nobles, nobles de race, robins, prélats, financiers, intrigants, et de tous les aspirants à la noblesse ou escrocs d'icelle* (1790-1791, 3 parties publiées par numéros détachés). Il est presque inutile de faire remarquer que ces derniers ouvrages sont des pamphlets excessivement violents, mais curieux. Enfin il publia le *Thermomètre du jour*, journal qui parut du 11 août 1791 au 25 août 1793.

Nommé par son département député à la Convention nationale, Dulaure se rangea dans le parti des girondins, mais ne joua d'ailleurs qu'un rôle effacé et parut rarement à la tribune. Dans le procès du roi, il vota la mort sans appel ni sursis.

Mais le ton de son journal, que la société populaire de sa ville natale flétrit comme réactionnaire, en juillet 93; ses relations avec les Roland, ses votes, diverses brochures antimontagnardes (*Physionomie de la Convention; Observation à mes commettants*) l'avaient classé parmi les vaincus du 31 mai.

Toutefois il échappa aux proscriptions de cette époque, mais fut décrété d'accusation le 20 octobre 1793, comme fédéraliste et conspirateur. Rien de plus absurde qu'une telle accusation; Dulaure était un homme de coterie, de faction si l'on veut, nullement un conspirateur. On sait d'ailleurs que les girondins n'étaient pas moins injustes envers leurs adversaires et que, vainqueurs, ils auraient infailliblement proscrit les jacobins.

Dulaure parvint à s'échapper, gagna la Suisse, et fut réduit, pour vivre, à entrer, sous un nom supposé, comme dessinateur dans une manufacture du canton de Berne. Sa proscription dura quatorze mois. Après le 9 thermidor, le 29 vendémiaire an III, il écrivit à la Convention, pour se justifier, une longue et curieuse lettre que nous avons eue entre les mains. En voici un extrait : « Pourquoi suis-je banni du sol de la liberté, moi qui, depuis plusieurs années, n'ai agi, écrit, pensé que pour elle? Avant et depuis la Révolution, j'ai constamment combattu la triple tyrannie des prêtres, des nobles et des rois, et mes écrits, sous l'ancien régime, m'ont mérité d'honorables persécutions. »

Rentré du 18 frimaire suivant le rappela dans le sein de la Convention, avec les signataires de la protestation contre le 31 mai. Peu de temps après, il fut envoyé en mission dans la Corrèze et la Dordogne, où il fit de louables efforts pour mettre fin aux dissensions. Vers la même époque, il publia un écrit où les ennemis de la Révolution ont souvent cherché des armes : *Supplément aux crimes des anciens comtés*. Ce supplément contient naturellement son apologie ainsi que de violentes attaques contre ses adversaires.

Après la session conventionnelle, il fut nommé député aux Cinq-Cents par trois départements, le sien et les deux où il avait été envoyé en mission. Il en sortit en 1798 et fut aussitôt réélu. Dans cette assemblée, il s'occupa surtout d'instruction publique. Après le 18 brumaire, il cessa de faire partie du Corps législatif, la réaction qui s'opérait alors contre les institutions et les idées libérales l'ayant décidé à quitter la carrière politique. Ruiné par la faillite de son notaire, il obtint, par l'entremise de François (de Nantes), une place dans l'administration des finances; il la conserva jusqu'au retour des Bourbons.

Dulaure avait avant tout un homme de lettres, un peu fourvoyé dans la politique. Il aimait les livres et passa sa vie à en acquérir et à les étudier. Il fut l'un des fondateurs de l'Académie celtique, devenue la Société des antiquaires de France. Il en reçut la présidence dans l'année 1831, et enrichit les recueils de cette société d'un nombre considérable de dissertations : sur les *Sénats des Gaules*, sur les *Antiquités gallo-romaines* et sur d'autres sujets d'archéologie. Outre les ouvrages cités dans le cours de cette notice, on a de lui : *Des cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie* (1805, in-8°); *Des divinités génératrices*; ces deux ouvrages ont été réunis, en 1825, sous le titre d'*Histoire abrégée de différents cultes* (2 vol. in-8°); *Défense des prolétaires et des biens nationaux* (1814); *Causes secrètes des excès de la Révolution, ou Réunion de témoignages qui prouvent que la famille des Bourbons, les chefs de l'émigration, sont les instigateurs de la mort de Louis XVI, du régime de la Terreur, etc.*; *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française* (1823), plusieurs fois réimprimées; *Histoire physique, civile et morale de Paris* (1821-22, 7 vol. in-8°), plusieurs fois réimprimée, revue et augmentée : c'est le travail capital de l'auteur et celui qui est le plus populaire; *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris* (1825-27, 7 vol. in-8°), plusieurs fois réimprimée et qui eut, comme l'ouvrage précédent, un brillant succès de librairie : ce succès est encore loin d'être épuisé. Enfin il faudrait citer d'autres travaux historiques, spécialement relatifs à l'Auvergne, sur laquelle il avait rassemblé d'immenses matériaux. Il a laissé en manuscrit des *Mémoires* qui n'ont jamais été publiés.

DULAURENS (André), médecin français, né à Arles (Provence), mort à Paris en 1609. La réputation qu'il acquit comme professeur à la Faculté de Montpellier, de 1586 à 1598, lui valut d'être appelé à Paris, où il fut successivement médecin ordinaire de Henri IV, premier médecin de Marie de Médicis et premier médecin du roi (1606). Tout en restant dans cette ville, Dulaurens reçut le titre de chancelier de l'université de Montpellier. Par son savoir, par ses talents comme praticien, il peut être regardé comme un des médecins les plus remarquables de son temps. Il profita de sa haute position pour faire nommer deux de ses frères archevêques, un troisième général des capucins et le quatrième conseiller au parlement. Ses principaux ouvrages sont : *Apologia pro Galeno* (Tours, 1593, in-8°), où il décrit les vaisseaux cardio-pulmonaires chez le fœtus; *Historia anatomica humani corporis* (Francfort, 1595, in-4°), son principal ouvrage, qui a eu de nombreuses éditions; *De crisibus* (Francfort, 1596); *De vino, ejusque causis et effectibus* (Francfort, 1603), etc. Les œuvres de Dulaurens ont été publiées en français (Paris, 1613, in-fol.) et en latin (Rouen, 1560, in-fol., et Paris, 1628, 2 vol. in-4°). Une édition de ses *Œuvres complètes* a été donnée à Francfort en 1621, in-fol.

DULAURENS (Louis), théologien français, né à Montpellier en 1589, mort en 1671. Il était pasteur protestant dans sa ville natale lorsqu'il se convertit au catholicisme. Il entra dans les ordres, puis dans la congrégation de l'Oratoire, et acquit une grande réputation comme prédicateur. Dulaurens a publié : *Dispute touchant le schisme et la séparation que Luther et Calvin ont faite de l'Eglise romaine* (1655, in-fol.); *Triomphe de l'Eglise romaine contre ceux de la religion prétendue réformée* (1657).

DULAURENS (Henri-Joseph), littérateur français, né à Douai en 1719, mort en 1797. Il était fils d'un chirurgien-major du régiment de la Reine-Cavalerie. Ses études furent solides et brillantes. Doué d'une vive imagination, d'un jugement prompt et d'une remarquable facilité à manier la plume, il réunissait toutes les qualités qui font l'homme de lettres et le polémiste surtout, mais qui sont loin de composer à l'homme voué à la condition religieuse et à l'austérité du cloître. Cependant sa mère, qu'aveuglait une dévotion exagérée, crut en droit de disposer de son avenir et le fit entrer à seize ans chez les chanoines réguliers de la Trinité. Trois ans plus tard, il prononça ses vœux. Il fit preuve, dans l'étude de la théologie et des lettres, des mêmes aptitudes qui avaient signalé ses premières années; mais, fier de ses succès, il s'attira la haine de ses confrères, qu'il humiliait à toute occasion en faisant parade de son esprit et de ses connaissances. Détesté des moines au milieu desquels il vivait, le fougueux et arrogant Dulaurens se fit des ennemis encore plus redoutables : il attaqua les Jésuites en chaire et soutint contre eux des thèses publiques qui tournaient presque toujours à la confusion de ses adversaires. La société de Loyola est rageuse et vindicative entre toutes; aussi l'on se fait facilement une idée des ennuis qui assaillirent ce théologien agressif, à la langue intempérante, à la parole polémiste à l'insolence superbe. De guerre lasse, il dut songer à quitter l'arène de ces oiseaux de bats, et voulut entrer dans l'ordre de Cluny. Repoussé avec frayeur par cette congrégation, aussi pacifique que savante, il essaya, mais en vain, de s'y faire accueillir, en employant la voie des tribunaux. Il vint alors à Paris, moins pour soutenir ce odieux procès que pour se livrer librement aux travaux littéraires, principalement à la polémique. L'aigreur et la vivacité qu'il mit dans ses diatribes contre les congrégations religieuses lui attirèrent des attaques sans nombre de la part des intéressés, et bientôt sa vie ne fut plus qu'une suite d'agitations et de persécutions. En 1761, le Parlement ayant rendu son célèbre arrêt contre les jésuites, Dulaurens saisit avec empressement cette occasion de déverser sa bile et de se venger une bonne fois de tous ses ennemis qu'avaient attirés sur sa tête ses rapports avec ceux qui portaient le froc. Il écrivit, en collaboration avec son ami de Croubenthal, les *Jésuitiques*, satire des plus violentes, conçue sur le plan des *Philippiques* de Démosthène, et qui attaquait non-seulement la compagnie de Jésus, mais encore tous les corps religieux. Elle était à peine publiée, qu'effrayé des conséquences que pouvait avoir pour sa liberté ce pamphlet où il n'avait gardé aucune mesure, il s'enfuit en Hollande, sans même prendre le temps d'avertir son collaborateur, qui fut arrêté et passa un mois à la Bastille.

En Hollande, Dulaurens erra de ville en ville, travaillant pour le compte des libraires, et ne pouvant, par suite de son inconduite, arriver à l'aisance. La misère l'avait rendu peu scrupuleux, et dans ses écrits il attaquait sans vergogne la morale et la religion, s'inquiétant peu du scandale, pourvu qu'il en retirât quelque profit. C'était fournir contre lui-même des armes terribles aux fils de Loyola, qui ne lui avaient pas pardonné ses attaques. Dénoncé par eux à la chambre ecclésiastique de Mayence, comme auteur d'ouvrages antireligieux, il fut condamné en 1767 à une détention perpétuelle et enfermé à la forteresse de Marienbaum, où il mourut vingt ans plus tard.

De Groubenthal nous a laissé de Dulaurens un portrait qui est loin d'être flatté, quoique exacé par un ami; nous en faisons juge le lecteur. « Dulaurens, dit-il, est gros, court, replet; il a l'air plus pesant que l'esprit; il n'a rien de piquant à l'extérieur, tout est caché; méfiant, caustique et vindicatif, il est officieux sans être obligeant; vif, turbulent, inquiet et hypocondre, souvent même visionnaire; inconstant plus qu'un Français. Il forme mille projets en un jour, et n'a